

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION N° : 20181005\_4**

**OBJET** : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvertes sur les exercices précédents

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

16 OCT. 2018

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
<b>Exprimés</b>	<b>33</b>

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ;  
BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose  
Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri  
Claude ; LEON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ;  
MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEON Guy ;  
VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU  
Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER  
Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ;  
RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Absents - Représentés**

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
LEON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda  
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte  
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

**Absents**

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ;  
ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# Séance du 5 octobre 2018



**DÉLIBÉRATION N° : 20181005\_4**

**OBJET :**

**Révision des  
 Autorisations de  
 Programme/Crédits de  
 Paiement ouvertes sur  
 les exercices précédents**

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

### Le Maire expose :

Par délibérations successives, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d' Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP) sur le budget principal.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que : « Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives » (article R.2311-9).

Notons que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Afin de tenir compte de l'avancée des études et/ou des travaux, il convient de procéder à l'actualisation des AP/CP.

### Actualisation des AP/CP

- **Construction d'une médiathèque**

Autorisation de programme de décision						
Mille	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 789 185,84	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	1 207 000,00
					<b>Total</b>	<b>8 789 185,84</b>

Ainsi, le nouveau montant de l'Autorisation de Programme est de 8 789 185,84 € et celui des Crédits de Paiement de l'année 2018 de 1 207 000 €.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des médiathèque de Saint-Joseph**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	0,00
					2017	193 528,04
					2018	550 000,00
					2019	356 471,96
					<b>Total</b>	<b>1 100 000,00</b>

Ainsi le nouveau montant des Crédits de Paiement de 2018 est porté à 550 000 €, celui de 2019 à 356 471,96 €.

- **Aménagement de la RD33**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 018	1	Aménagement de la RD 33	203159	4 047 000,00	2018	117 000,00
					2019	3 300 000,00
					2020	630 000,00
					<b>Total</b>	<b>4 047 000,00</b>

Ainsi, le nouveau montant des Crédits de Paiement de l'année 2018 est de 117 000 €, celui de 2019 de 3 300 000 € et celui de 2020 de 630 000 €.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

### Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°4,

**Considérant** qu'il convient de procéder, par délibération de l'assemblée, à la révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement liés aux opérations d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Présents : 24**

**Représentés : 9**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **REVISE** les autorisations de Programme / Crédits de paiement (APCP) ouverts sur les exercices précédents comme suit :

• **Construction d'une médiathèque**

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018

**SLOW**

**Autorisation de programme de décision**

ID : 974-219740123-20181005-DCM20181005\_4-DE

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	prévisionnelle des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 789 185,84	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	1 207 000,00
		<b>Total</b>			<b>8 789 185,84</b>	

Le nouveau montant de l'Autorisation de Programme est de 8 789 185,84 € et celui des Crédits de Paiement de l'année 2018 de 1 207 000 €.

• **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

**Autorisation de programme de décision**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	0,00
					2017	193 528,04
					2018	550 000,00
					2019	356 471,96
					<b>Total</b>	<b>1 100 000,00</b>

Le nouveau montant des Crédits de Paiement de 2018 est porté à 550 000 €, celui de 2019 à 356 471,96 €.

• **Aménagement de la RD33**

**Autorisation de programme de décision**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 018	1	Aménagement de la RD 33	203159	4 047 000,00	2018	117 000,00
					2019	3 300 000,00
					2020	630 000,00
					<b>Total</b>	<b>4 047 000,00</b>

Le nouveau montant des Crédits de Paiement de l'année 2018 est de 117 000 €, celui de 2019 de 3 300 000 € et celui de 2020 de 630 000 €.

**Article 2.-** AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

